

4 Économie

Hydrocarbures

Cinq blocs à fort potentiel mis sur le marché

Willy NDONG
Libreville/Gabon

Les autorités formulent beaucoup d'espoir sur le 11e appel d'offres pour l'attribution des blocs pétroliers en offshore profond et très profond.

LE ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Etienne-Dieudonné Ngoubou a présidé hier, à Libreville, la réunion préparatoire au lancement officiel du 11e appel d'offres pour l'attribution de cinq blocs pétroliers en offshore profond et très profond. Cette réunion fait suite à la rencontre du 27

octobre dernier, à Cape Town, en Afrique du Sud, road show au cours duquel de nombreuses sociétés pétrolières internationales avaient manifesté un vif intérêt pour notre bassin sédimentaire. Hier, devant de nombreux représentants d'entreprises pétrolières internationales, Etienne-Dieudonné Ngoubou a montré tout l'intérêt de ce 11e appel d'offres qui, selon lui, "devrait permettre au Gabon, à la fois, de poursuivre la diversification de nos partenaires économiques, et de renforcer les relations que nous avons su établir depuis de longues dates avec certains opéra-

teurs du secteur », a-t-il indiqué. Ainsi, par cette procédure, notre pays entend honorer ses engagements internationaux de mettre en concurrence, en toute transparence, les différentes sociétés demandeuses, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique international de l'industrie pétrolière. Les cinq blocs pétroliers dénommés E12, F12, F13, E14 et G14, mis sur le marché, se situent dans les mêmes zones que les permis récemment signés avec les sociétés Impact oil, Marathon oil, Petronas et Respol Exploracion S.A. Pour le membre du gou-



Etienne Dieudonné Ngoubou, ministre du Pétrole, optimiste quant au potentiel des nouveaux blocs découverts.

vernement, « les récentes découvertes d'hydrocar-

bures proches de ces cinq blocs démontrent le fonctionnement d'un système pétrolier et dénote à suffisance l'émergence d'un nouveau bassin avec lequel les investisseurs doivent désormais compter». Pour mieux "vendre" lesdits blocs, le gouvernement a fait appel à la société CGG, partenaire de l'Etat pour la couverture sismique 3 D, permettant aux entreprises soumissionnaires d'avoir une idée du potentiel des cinq blocs pétroliers. Ainsi, après l'obtention d'un bloc pétrolier, chaque société pétrolière pourra mettre en lumière le potentiel en hydrocarbures de son bloc.

Malgré le ralentissement de la production pétrolière observé depuis quelques années dans notre pays, le nombre de compagnies désireuses d'investir dans le secteur ne cesse de croître. Cet optimisme repose non seulement sur l'analogie avec les bassins sédimentaires du Brésil et de l'Angola, qui ont mis en évidence d'importantes découvertes d'hydrocarbures, mais aussi sur les récentes découvertes faites au Gabon par les entreprises Shell, Eni et Total, dans les zones dites "frontières" et qui regorgent de nombreuses ressources en hydrocarbures.

Coopération Gabon-OMC

Le Gabon veut rattraper son retard en matière de notifications

I. M'B.
Libreville / Gabon

Un atelier est en cours pour aider les cadres des administrations à rattraper le retard qu'accuse le Gabon depuis 2007.

AU regard des interpellations en rapport avec le commerce mondial, le Gabon n'a pas de choix que de rattraper ce qui s'apparente à un retard. Directeurs généraux, directeurs, chefs de services des administrations publiques impliquées d'une manière ou d'une autre dans les échanges commerciaux internationaux sont, depuis hier, face aux experts de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) venus spécialement de Genève pour une assistance tech-

nique, afin d'actualiser les savoirs et pratiques en matières de flux de marchandises. Et ce, à la faveur d'un atelier. La situation doit être corrigée de toute urgence. Car, le Gabon est attendu sur des questions touchant, indique-t-on, au non-respect des accords commerciaux. Aussi bien en 2007 qu'en 2013, lors du passage du Gabon à l'examen de politique commerciale, les rapports établis par le Secrétariat de l'OMC font ressortir les difficultés rencontrées par le pays dans le domaine de la notification. Pire, le Gabon a été interpellé sur les subventions et mesures compensatrices de l'OMC par les États-Unis et la Turquie, sur sa politique qualifiée de subventions et de soutien aux industries nationales.



Serafino Marchese, chef de section cours et formation IFCT - OMC : " Le non-respect des notifications n'a pas de conséquences immédiatement punitives".

Ces deux pays ont souhaité savoir pourquoi, en 2007 par exemple, le Gabon n'a pas informé la communauté internationale sur ce qui, pour elle, constitue des subventions déguisées. De plus, pour certains États,



Photo de droite : La préoccupation de Rachel Ebaneth, Secrétaire générale adjointe (Commerce) est de combler le retard grâce à une équipe dynamique.

l'arrêt d'exportation des grumes s'apparente à des restrictions quantitatives. Pourtant, les notifications faites à temps auraient pu permettre d'éviter ce genre d'interpellations si les points focaux des diffé-

rentes administrations avaient travaillé en synergie. Malheureusement, rien n'a marché comme prévu. «Du fait d'une absence de synergie entre ces points d'informations et le ministère du Commerce, et de la

mobilité des fonctionnaires suite aux nominations, le Gabon a accusé un retard dans ses obligations en matière de notification au niveau de l'OMC», a indiqué Rachel Ebaneth, secrétaire générale adjointe du ministère du Commerce. C'est dans ce contexte que notre pays a sollicité un appui et obtenu du Secrétariat de l'OMC un renforcement des compétences des cadres de l'administration publique gabonaise. L'objectif est de parvenir à mettre en place une équipe dynamique au ministère du Commerce et dans les administrations sectorielles, à même de remplir les obligations du Gabon en matière de notification des différents accords. Parviendront-ils à relever le défi en trois jours? Réponse demain à la clôture de l'atelier.

Petit angle

Comprendre les mécanismes des notifications OMC

I. M'B.
Libreville / Gabon

POUR comprendre cette question de notifications faites au Gabon, comme d'ailleurs d'autres États en reçoivent, il faut juste se souvenir qu'il existe au sein de l'OMC différents accords. A l'exemple de ceux sur l'agriculture, sur le commerce des marchandises, l'accord général sur le commerce des ser-

vices, etc. De manière à favoriser le commerce international et garantir la transparence dans la mise en œuvre des engagements des États à ce sujet, chaque pays est tenu d'informer les autres, via des notifications à transférer au secrétariat de l'OMC, de toute modification éventuelle de ses textes juridiques et réglementaires; textes de lois pouvant avoir une incidence sur les acteurs économiques des autres pays avec lesquels cet État commerce ou pas. Au Gabon, c'est le ministère du Commerce

qui est chargé de coordonner les différentes notifications sur les mesures nouvelles prises par le gouvernement, dans divers secteurs d'activités. Ainsi, un point focal d'informations a été désigné depuis 2007, au ministère de l'Agriculture, pour les questions liées à l'agriculture et aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Un autre l'a été à l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor) pour les questions liées aux obstacles techniques au commerce. Il en est de même au Bureau gabonais de droits

d'auteurs (Bugada) pour les questions découlant de la propriété intellectuelle, et à la direction générale du Commerce pour les points relatifs à l'économie des services. Comme l'a dit Serafino Marchese, l'un des formateurs, le non-respect n'a pas d'incidence punitive. C'est pour les vertus du dialogue que ces interpellations sont formulées. Toutefois, en cas d'échec du dialogue, des tensions compromettant le commerce peuvent naître, comme c'est le cas aujourd'hui entre la Chine et les États-Unis.

| CHANGEMENT | COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 24/11/2015 | FIXING | | | VENTE BILLETS (sans frais) | | INDICES BOURSIERS | | | |
|------------|--|--------|----------|---------|----------------------------|---------|-------------------|------------------|------------|-----------------|
| | | DEV | EUR/DEV | DEV/COT | DEV/CFA | DEV | CFA | | en date du | |
| | | XAF | xxxxx | xxxxx | xxxxx | 1 EUR | 655,957 | | | |
| | | USD | 1,0651 | 1USD = | 615,864 | 1 USD | 652,944 | CAC 40 | 24/11/2015 | 4780,49 |
| | | CAD | 1,4229 | 1CAD = | 461,000 | 1 CAD | 485,130 | DOW JONES | 24/11/2015 | 17792,68 |
| | | JPY | 130,5200 | 1JPY = | 5,026 | 100 JPY | 522,614 | | | |
| | | GBP | 0,7062 | 1GBP = | 928,854 | 1 GBP | 967,020 | | | |
| | | CHF | 1,0832 | 1CHF = | 605,573 | 100 CHF | 63404,05 | | | |
| | | ZAR | 14,9808 | 1ZAR = | 43,787 | 100 ZAR | 4553,27 | | | |
| | | MAD | 10,6836 | 1MAD = | 61,398 | 1MAD | 63,85 | | | |
| | | CNY | 6,8048 | 1CNY = | 96,396 | 1CNY | 99,29 | | | |

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
24 Novembre : 45,74

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>